



LIGUE FRANCOPHONE BELGE DE BADMINTON

Le badminton, partout et pour tous !

APPEL À PROJETS

ReSTART Badminton

2021-2022

BOULEVARD DE FRANCE 9A
1420 BRAINE-L'ALLEUD
BELGIQUE

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
BE 0419 024 756
IBAN : BE63 0680 6961 5008

www.lfbb.be
secretariat@lfbb.be
+32 2 389 98 22



Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. Résumé..... | 2 |
| 2. Contexte | 3 |
| 3. Objet de l'appel à projets | 3 |
| 4. Qui peut introduire un projet ? | 3 |
| 5. Quels projets peuvent être introduits ? | 3 |
| A. L'objectif du projet | 4 |
| a. Captation de nouveaux membres, ou lutte contre le décrochage sportif (avant-après Covid-19) = re-captation d'anciens membres..... | 4 |
| b. Fidélisation des membres..... | 4 |
| B. Critères d'éligibilité..... | 4 |
| 6. Sélection des projets..... | 6 |
| 7. Modalités du soutien financier | 6 |
| A. Publicité | 6 |
| B. Financement | 6 |
| 8. Validité de l'appel à projets | 6 |
| 9. Contact..... | 6 |

L'appel à projets « ReSTART Badminton » vise à inciter les initiatives en matière de reprise sportive post-Covid-19 et à les valoriser.

Qui peut en bénéficier ? Les clubs affiliés à la LFBB.

L'objectif des actions retenues :

- La captation de nouveaux membres
- La lutte contre le décrochage sportif = re-captation d'anciens membres
- La fidélisation des membres

Le calendrier :

- Lancement : 1^{er} juin 2021
- Clôture : 15 juillet 2021
- Délibération & résultats, début des actions : 1^{er} août 2021

2. CONTEXTE

Le contexte sanitaire actuel – Covid-19 – a perturbé le secteur sportif depuis plus d'un an. Nous avons connu un arrêt de la pratique sportive avant un « timide » redémarrage pour connaître une nouvelle « pause » dès le mois d'octobre 2020.

La saison 2020-2021 est dès lors la seconde saison sportive impactée par cette crise sanitaire.

Conscients des conséquences financières pour les clubs, les Gouvernements des régions et communautés du pays ont débloqué divers budgets pour soutenir les fédérations sportives reconnues et/ou leurs clubs sportifs.

Complémentairement à ces aides, la Ligue Francophone Belge de Badminton (LFBB) a décidé de débloquer un budget propre (50.000€) faisant l'objet d'un **plan de reprise sportive LFBB post-Covid-19** répondant à ses objectifs stratégiques et de développement à l'horizon 2025-2030. Un budget de 25.000€ est réservé à un **appel à projets favorisant la reprise des activités sportives** visant à prendre en compte les contextes particuliers (difficultés individuelles) des clubs et laissant une place à des réponses adaptées.

3. OBJET DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets « ReSTART » vise à soutenir la mise en place de **projets-pilotes** et **novateurs** menés par un ou plusieurs clubs conjointement en matière de **reprise de la pratique sportive (badminton) post-Covid-19**.

L'objectif est d'aider les clubs LFBB à permettre, au moyen d'**actions de terrain**, la reprise des activités en tenant compte de leur contexte propre et de leurs difficultés locales et individuelles.

4. QUI PEUT INTRODUIRE UN PROJET ?

Tout club affilié et administrativement en ordre auprès de la LFBB.

5. QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE INTRODUITS ?

Les projets peuvent revêtir tout type de forme et concerner tout type de **public** (*jeunes, adultes, seniors, personnes porteuses d'un handicap, etc.*), dans toutes les adaptations de la discipline connues, tant ce qui concerne le badminton loisir que le haut niveau.

Chaque club ne peut introduire qu'un seul projet.

Le caractère **novateur**¹ du projet pour le club sera essentiel.

Le projet devra impérativement inclure des indicateurs.

Ces projets auront pour objectif de constituer une bonne pratique susceptible de pouvoir être transposée et pérennisée dans d'autres clubs de badminton de la FWB

¹ Innovation : apporter des solutions innovantes par rapport aux activités habituelles du club, mettre en œuvre des ressources originales, stimuler la réflexion et la formation des publics visés, constituer une expérimentation d'un nouveau modèle ou outil en vue de la transposabilité après expérimentation.

A. L'objectif du projet

a. Captation de nouveaux membres, ou lutte contre le décrochage sportif (avant-après Covid-19) = re-captation d'anciens membres

Rentrent dans cette catégorie les projets visant à attirer de nouveaux membres ou à attirer à nouveau des membres affiliés auparavant et désaffiliés depuis le 1^{er} décembre 2020.

L'intervention horaire pour cette catégorie de projets est fixée à :

- 15€/heure d'activité encadrée par un Animateur Badminton
- 20€/heure d'activité encadrée par un Moniteur sportif Initiateur/niveau 1

Pour **inciter à l'affiliation de ce public cible**, un incitant financier supplémentaire de 10€/affiliation (nouvelle affiliation/ré-affiliation d'un ancien membre) est octroyé au club, sur base du listing des participants au projet. Cette intervention est plafonnée à 100€/club.

La conclusion de **partenariat** avec des associations/organisations/institutions (*centre sportif, pouvoirs publics locaux, établissements scolaires, associations sportives multisports, autre club LFBB, maisons de jeunes, institutions pour personnes déficientes, etc.*) susceptibles, grâce à leur ancrage particulier, d'amener un public éloigné de la pratique du badminton vers celle-ci, est également encouragée. L'intervention horaire fixe est majorée de 20% pour tout projet sollicitant des partenariats locaux.

b. Fidélisation des membres

Les projets destinés principalement ou essentiellement aux membres actuels du club rentrent dans cette catégorie.

L'objectif de ces projets est le développement de services aux membres, tant quantitatifs que qualitatifs.

L'intervention horaire fixe pour cette catégorie de projets est fixée à 20€/heure d'activité.

Dans un objectif de **promotion de la qualité de l'activité**, les projets constituant des **cycles d'activités**² seront soumis à la condition préalable de labellisation LFBB. Un incitant financier unique à la labellisation de 200€ est octroyé au club qui est labellisé (**label initiation ou compétition**) en 2021-2022.

B. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- o Toutes les actions doivent répondre aux **normes d'encadrement** (*nombre de participants et qualification de l'encadrant*) déterminées dans la labellisation LFBB pour chaque niveau de pratique identifiée ;
- o Sous-traitance : la mise en œuvre des projets ne pourra pas être sous-traitée à un(e) autre club/organisation ;
- o **Assurance** : le porteur du projet a l'obligation de veiller à ce que les bénéficiaires et participants au projet soient couverts (par la LFBB) en responsabilité civile et accidents corporels ;
- o Les bénéficiaires pratiquent les activités sportives dans des infrastructures sportives équipées d'un défibrillateur externe automatique (**DEA**).

² Cycle d'activité : série d'activités se déroulant à périodicité régulière (ex. : hebdomadaire).

| OBJECTIF DU PROJET | | | | | | NORMES D'ENCADREMENT | | |
|---|---------------------|--------------------------------------|---|--|------------------------|----------------------|---|--|
| Objectif | Durée du projet | Public cible | Exemples de projets | Intervention LFBB | Plafond d'intervention | Label | Nb. participants /encadrant | Encadrement (qualification min. requise) |
| Captation de nouveaux membres Re-captation d'anciens membres | Min. 5h Max. 25h | Non-membres OU Anciens membres | Événement de promotion, Animation sportive, Activités parascolaires, Stage sportif, ... | 15€/h d'activité | Max. 700€/club | Animation | 6 à 18ans : 12 Max. >18ans : 16 Max. | Animateur Badminton |
| | | | | + 20% si partenariat local + réduction affiliation LFBB des participants au projet (10€/affiliation – max. 10 affiliations) = max. 100€ | | Initiation | | |
| Fidélisation des membres | | Membres actuels | Stage sportif, Cycle encadré, ... | 20€/h d'activité | Max. 700€/club | Initiation | 16 Max. | MSIn Badminton Niv. 1 Adeps Animateur badminton + diplôme EP MSIn Badminton Niv. 1 Adeps Actif |
| | | | | + 200€ si demande labellisation LFBB | | Compétition | | MSEd Badminton Niv. 2 Adeps Actif |
| | | | | | | Espoir : Avenir | | (6 à 13ans) : 8 max. MSIn Badminton Niv. 1 Adeps Actif Expérience avérée |

6. SÉLECTION DES PROJETS

La commission d'analyse et de validation des projets sera composée de :

- La directrice développement
- Le directeur technique développement
- Le directeur opérationnel
- 1 représentant de l'OA LFBB

7. MODALITÉS DU SOUTIEN FINANCIER

Le budget total réservé à cet appel à projets ReSTART s'élève à **25.000€**. L'intervention LFBB est octroyée dans la limite de ces crédits budgétaires octroyés à l'appel à projets.

Le Comité de validation arbitrera la répartition de ce budget entre les différents projets sélectionnés. En cas d'atteinte du plafond budgétaire dédié à l'appel à projets, le comité arbitrera les projets sur base des critères suivants :

- Priorité aux projets « Badminton » & Mini-Badminton (*ensuite HandiBadminton, AirBadminton, autre...*),
- Label du club,
- Partenariat local,
- Date d'introduction du projet.

L'intervention de la LFBB est fixée sur base des montants d'intervention horaire fixes et des incitants supplémentaires décrits ci-dessus, avec un maximum de 700€ par projet et par club.

Le soutien par la LFBB est octroyé indépendamment et complémentirement aux subsides existants, notamment les subsides Adeps pour l'action sportive locale.

A. Publicité

Le club mentionnera le soutien de la LFBB sur tous les documents et travaux produits dans le cadre de ce projet, y compris les supports de communication internet sous la forme suivante : « avec le soutien de la LFBB ». Le logo de la LFBB est disponible sur demande à denieuport@lfbbe.be.

B. Financement

Les projets retenus se verront attribuer un subside correspondant au montant du budget demandé, au regard des critères identifiés et remplis. Le projet est susceptible de faire l'objet d'une visite d'inspection par la LFBB. L'entièreté de la somme sera libérée sur la base du rapport d'activité devant être rendu au plus tard le 30/06/2022.

8. VALIDITÉ DE L'APPEL À PROJETS

Les projets doivent parvenir à la LFBB au plus tard le **15/07/2021** à minuit, par e-mail, à l'adresse suivante seijkens@lfbbe.be avec l'intitulé « appel à projets ReSTART ».

Les projets rentrés pourront se dérouler dès la reprise sportive post Covid-19 jusqu'au 30/06/2022.

La candidature du club sera introduite au moyen du **formulaire d'appel à projets**.

9. CONTACT

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Marine SEIJKENS, Directrice Administrative – Coordination & Développement, tél : 0494/98.11.35, seijkens@lfbbe.be